

LE DEVELOPPEMENT D'UNE VILLE MOYENNE DANS L'ESPACE EURO MEDITERRANEEN.

L'ETUDE D'UN CAS : LA CIOTAT

Mathilde Himgi¹ & Yann Bertacchini²

Laboratoire LePont

¹Doctorante en Sciences de l'information & communication

²Maître de Conférences en Sciences de l'information & communication

Résumé :

L'Union européenne en développement, d'une part, le bassin méditerranéen, d'autre part, forment l'entité géo politique euro méditerranéenne. Le processus engagé à Barcelone en 1995 s'est fixé pour objectif de susciter, amplifier et accompagner cette entité dans sa redécouverte, réalisation et ancrage.

Les villes du pourtour méditerranéen sont concernées par cette construction et peuvent se positionner comme des interfaces de médiation dans la rencontre de ceux deux continents. Tant la proximité géographique de ces villes que leur patrimoine historique, économique invitent les acteurs locaux à redécouvrir les flux de communication anciens et ceux, inscrits dans la modernité.

Cette contribution s'inscrit dans le processus d'une thèse de Doctorat en S.I.C et s'interroge sur la vision décrite plus haut au travers de l'étude du potentiel de développement d'une ville moyenne à savoir, La Ciotat.

Mots-clé :

Acteur ; Développement ; euro méditerranée ; Flux ; Médiation.

Introduction

Lorsque il s'agit de projet développement territorial, des forces centrifuges et centripètes s'opposent et, selon la situation du territoire à développer, tel mode de développement plutôt qu'un autre peut s'avérer être le plus approprié. En substance, deux modes de développement s'offrent aux territoires : exogène et endogène. A notre sens, l'un et l'autre de ces modes de développement n'empruntent pas les mêmes voies. Mais, il y a un objectif dans lequel les opinions des acteurs territoriaux se rejoignent : un territoire doit être capable de se positionner dans un contexte local, national, mais aussi euroméditerranéen et international. La mondialisation, la construction Européenne, le Processus euro-méditerranéen ainsi que les technologies de l'information et de la communication peuvent favoriser voire entraîner les acteurs locaux à privilégier tel mode de développement plutôt qu'un autre.

Les villes de la région PACA, grâce à leur proximité géographique, à leur histoire et leur culture sont reliées à une entité euro-méditerranéenne. Elles occupent donc une position géo-stratégique dans leurs relations avec l'Europe et la méditerranée. De plus, le processus engagé à Barcelone en 1995 démontre la volonté et la nécessité de l'Europe à instaurer des partenariats avec les pays méditerranéens.

Cette communication est destinée à illustrer la problématique que nous abordons dans le cadre d'un doctorat en science de l'information et de la communication que nous venons de débiter. Notre étude a pour contexte l'Euroméditerranée et le développement du territoire des villes moyennes. Nous avons choisi de nous centrer plus précisément sur La Ciotat et donc de repérer dans un premier temps les compétences de cette ville, d'effectuer en quelque sorte un état des lieux.

1 – Les frontières et ancrage du territoire ciotaden

1.1. Euroméditerranée : Le processus de Barcelone (*rappel*)

Avant la conférence de Barcelone en 1995, les relations de l'Europe avec les pays méditerranéens reposaient d'avantage sur une coopération au développement que sur un partenariat. L'intérêt de l'Europe est stratégique. Elle ne peut concevoir son développement et la paix sans tenir compte des pays méditerranéens non membre de l'union. Les douze pays membres du partenariat sont l'Algérie, Chypre, l'Egypte, Israël, La Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, La Turquie, la Cisjordanie/Bande de Gaza. Ces partenariats sont gérés par des accords d'association.

Les objectifs de ce partenariat s'articulent autour de trois volets :

- Politique et sécurité : définition d'un espace commun de paix et de stabilité.
- Economique et financier : Création d'une zone de libre échange d'ici 2010 /
- Social culturel et humain : dialogue de culture et civilisation.

Le processus de Barcelone est soutenu par le programme communautaire MEDA, MEDA II.

1.2. Le projet euroméditerranée de Marseille

La ville de Marseille est historiquement et étroitement liée aux pays du sud grâce entre autres à son port de commerce. Aujourd'hui elle a l'ambition d'assurer les liens entre l'Europe et les pays méditerranéens et d'être ainsi « capitale euroméditerranéenne ».

Cette ambition a été concrétisée par le projet « euroméditerranée » déclaré d'intérêt national. Un établissement public d'aménagement a été créé en 1995 .

« Euroméditerranée » est un projet d'urbanisme, d'architecture et de développement économique et culturel. Il permettra de relier le centre ville à son port. Il porte sur l'aménagement de plus de 300 hectares pour la création d'un centre d'affaires avec construction ou réhabilitation de bureaux, de logements, de commerces ainsi que sur l'aménagement de 20 hectares d'espace publics. De cette opération, quinze mille emplois sont attendus et vingt mille d'ici 15 ans. Cette réalisation devrait permettre de créer une zone économique au sein de la ville, d'attirer les investissements internationaux et ainsi d'insuffler une dynamique à Marseille.

Toutes les villes réunies dans la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dont La Ciotat qui en est membre profiteront des retombées économiques.

1.3. les relations internationales propres à La Ciotat

Historiquement la Ciotat a été plus un territoire d'accueil que d'échanges. Les échanges commerciaux étant du domaine de Marseille. Aujourd'hui comme beaucoup de villes moyennes les relations internationales sont du fait de jumelage. Nous citerons à titre d'exemples depuis 46 ans, la Ciotat est jumelée avec bridgwater (Angleterre) , 47 ans avec Kranj (Slovénie) et 35 ans avec Singen (Allemagne).

Une tentative de jumelage avec la Tunisie avait été amorcé mais avait échoué faute d'une volonté et d'un investissement suffisants de la part des acteurs ciotadens.

Actuellement un projet est en cours d'élaboration avec l'Italie dans le cadre d'un programme « commune et région d'Europe ».

Nous avons constaté par nos recherches en devenir qu'il existe peu de coopération entre les villes moyennes françaises et celles d'autres pays méditerranéens. Les initiatives de participation à des réseaux sont souvent prises par les conseils généraux ou les régions.

Dans les bouches du Rhône, une étude du collectif pour le développement de la coopération décentralisée en Méditerranée¹ en septembre, octobre 2001 cite 170 acteurs de la coopération dont 75 % d'associations et 25 % d'établissements publics.

1.4. Caractéristique générale de La Ciotat

La Ciotat est une ville moyenne d'environ 31500 habitants avec un budget de 47 335 439 d'euros. Elle est située à la frontière du var et des Bouches du Rhône soit entre deux grandes agglomérations, Marseille et Toulon. Elle est membre, depuis l'année 2000 de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui regroupe 18 communes.

Les compétences communautaires sont les suivantes :

- le développement et l'aménagement économique social et culturel,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- l'équilibre social de l'habitat,
- la gestion des services d'intérêt collectif,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Dix commissions ont été constituées :

¹ Medcoop, octobre 2001.

- finances et administration générale,
- équipement d'intérêt communautaire, patrimoine et bâtiments socioculturels et sportifs,
- protection et sécurité des espaces communautaires
- déchets, propret, eau, assainissement,
- voirie et signalisation,
- habitat politique de la ville,
- aménagement de l'espace communautaire- urbanisme,
- transport,
- développement économique- zone d'aménagement concertée
- ports de plaisance, ports de commerce, aéroport.

L'histoire de La Ciotat est fortement liée à l'industrie navale lourde. Elle a connu une période de marasme dans les années 1980 due à la fermeture des chantiers navals (29 % d'emplois avaient été perdus). Le taux de chômage actuel est de 16% dont 1/3 de longue durée.

La population active ayant un emploi est de 10515 (chiffre 1999) soit 53 % dans la commune et 47 % hors commune.

2 – Initialisation d'une démarche d'informations

2.1 Les axes de développement

Le développement est lié à trois domaines.

- une zone d'entreprise
- un pôle de réparation et d'entretien de haute plaisance,
- le tourisme

2.1.1. La zone d'entreprises ATHELIA

Dès 1987 la Ciotat a pu bénéficier d'aide de l'Etat et des collectivités afin de développer une zone industrielle pour l'implantation d'entreprises. Cet aménagement a toutefois impliqué de lourds travaux d'équipements.

A l'heure actuelle, 112 entreprises sont réparties sur cet espace divisé en quatre zones Athélia 1, 2, 3, 4. Un secteur High Tech est représenté par des sociétés dont l'activité de certaines est lié aux TIC et d'autres aux domaines biomédical. Ce sont ces deux domaines réunis qui totalisent plus de la moitié des emplois de la zone. Tous les emplacements sont réservés et une demande d'extension de zone a été faite par la ville. Environ 3000 emplois ont été créés, 3500 le seront lorsque tous les terrains seront occupés et, si l'extension est acceptée, la municipalité espère en concrétiser 5000. Cependant, les emplois nécessitant une haute technicité ne sont majoritairement pas occupés par des ciotadens. Les anciens ouvriers des Chantiers n'ont pas les compétences requises pour ces industries de pointe. Il convient de préciser aussi que vingt ans après la fermeture des chantiers navals, un bon nombre d'ouvriers sont partis en retraite, pré-retraite. Le problème de l'amiante ayant accéléré ces départs.

Un dispositif de promotion économique et social a été instauré.

En effet, récemment la zone vient de se doter d'un espace économique composé :

d'entreprises d'insertion, d'une antenne de la chambre de commerce et d'industrie, d'une permanence de l'union patronale, du comité de bassin d'emploi et de son observatoire économique et social, de l'association « Athélia entreprendre » dont la vocation est d'animer les zones (athélia I, II, III, IV) et de faire le lien entre les collectivités.

Un projet de centre de vie devrait se concrétiser en 2004 et serait composé d'un hôtel, d'un restaurant, d'une crèche et d'un centre d'affaires (4500 m² de bureaux).

2.1.2. Le domaine d'industrie et d'activité maritime

L'ambition de la ville est que la Ciotat devienne le pôle méditerranéen de la maintenance et la réparation de haute plaisance.

Le site des anciens chantiers navals a été inexploité pendant des années, bien que les projets liés à la haute plaisance ne soient pas récents. L'attachement culturel de la ville aux chantiers d'industrie navale lourde a pu ralentir le processus de reconversion du site. Ce n'est qu'après avoir fait le deuil de ce passé productif, et aussi grâce à une synergie entre tous les acteurs (mairie, état, conseil général...) et des relations de confiance entretenues avec les chefs d'entreprise et les collectivités locales que ce pôle pouvait naître.

Ce site est géré par une société d'économie mixte "La Semidep", il fait partie du domaine public maritime. L'Etat dans le cadre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire, le fonds européen de développement régional et la prime à l'aménagement du territoire participent au financement notamment pour la construction d'un ascenseur à bateau. Aujourd'hui 300 personnes travaillent sur ce site pour une vingtaine de sociétés, avec l'implantation de Monaco Marine (entretien et réparation de yacht de luxe) 600 emplois devraient être effectifs. Tout comme la zone Athélia, une extension de site est prévue avec à terme 800 à 1000 emplois sur la totalité du domaine.

2.1.3. Le tourisme

La Ciotat a longtemps été une ville ouvrière mais aussi touristique par la richesse et la beauté de son patrimoine naturel.

L'objectif de la ville est aujourd'hui d'attirer les touristes toute l'année, "un tourisme des quatre saisons".

L'attractivité de la ville s'articule autour de trois domaines :

- l'environnement méditerranéen, plages, promenade, espaces verts, parc naturel.

- la culture, liée étroitement à l'histoire de la ville. Nous pouvons citer quelques faits les plus importants comme l'invention du cinéma par les frères Lumières, la présence de l'acteur Michel Simon, la présence de peintres, l'invention de la pétanque. Ces événements historiques donnent lieu à des manifestations annuelles : forums, semaine des scénaristes, concours...

- les loisirs et événements liés à la mer : plongée, voile, plages.

Cette année La Ciotat a pu accueillir le salon nautique ouvert les années précédentes à Marseille. La ville veut mieux exploiter et valoriser son potentiel. Elle est candidate au label « France station nautique (12 villes du littoral sont déjà membres du réseau). Les moyens mis

en œuvre pour l'obtenir sont en particulier la rénovation de bâtiments installés sur le port de plaisance, l'amélioration de l'accueil et de l'hébergement.

2.2. Atouts et points d'améliorations de La Ciotat

2.2.1. Les atouts

Comme toutes les agglomérations de la région PACA, La Ciotat bénéficie d'une situation géographique privilégiée : ensoleillement, qualité de l'environnement et patrimoine naturel font de ce lieu un cadre de vie enviable pouvant attirer investisseurs et touristes.

De plus la ville possède des infrastructures intéressantes :

- aux niveaux des transports :
- route nationale, autoroute, proximité de l'aéroport de Marseille/Marignane, réseau ferroviaire, transport maritime.

Aux niveaux des TIC :

-avec l'accès Internet à haut débit. La ville s'est aussi dotée d'un site internet qui a pour vocation la promotion du territoire mais qui est aussi un moyen de communication à destination des citoyens (bientôt interactif),

- sur le plan de la formation : universités, IUT sont à proximité et un centre d'apprentissage déjà installé va être diversifier avec une formation dédiée aux métiers de la plaisance.

- le site naval en particulier bénéficie d'une infrastructure existante pour satisfaire les besoins des entreprises, plateforme de levage 1500 m de quai, des bassins à flot, des portiques, des cales de constructions et de réparation, ainsi que d'un ascenseur à bateau.

Sur un plan socio-économique des aides financières pour les entreprises ont été accordées, le contact avec les intermédiaires des collectivités est facilité et le développement du domaine d'industrie navale peut compter sur une main d'œuvre expérimentée.

2.2.2. Les points d'amélioration :

- Logements, hébergement :
bien que l'offre de logement soit diversifiée, elle est toutefois insuffisante et donc les prix de l'immobilier à la location ou la vente sont élevés, faits spécifiques à la région. De même le parc d'hébergement saisonnier a tendance à être saturé.
- Etiquette de « ville sinistrée » : La Ciotat a été considérée, du fait de la crise liée à la fermeture des chantiers comme « ville sinistrée ». La ville doit donc redorer son image en particulier pour le tourisme. Son accès au label, station nautique devrait y contribuer, ainsi qu'une forte campagne de communication.
- Bassin de vie : bien que la ville soit dotée d'un centre commercial, de supermarchés, de commerces de proximité dans les différents quartiers de la ville, certaines grandes enseignes ne sont pas représentées et ainsi la majorité des ciotadens sont attirés par les

zones commerciales des villes voisines. Un projet de zone commerciale est actuellement à l'étude. Il ne faut toutefois pas négliger l'offre des petits commerces dont la majorité se trouvent dans le centre ville ancien dont la dynamisation doit être poursuivie,

- Services aux entreprises : pour éviter les délocalisations, pour attirer les entreprises innovantes, il devient vital de leur fournir des prestations nécessaires à leur développement.

Conclusion

Les observations relevées lors de cette étude nous ont conduit à soulever des problématiques transversales, probablement communes à d'autres territoires. Nous les présentons ci-dessous avec un préambule qui nous apparaît incontournable. Sans ce préambule posé et validé par les acteurs eux-mêmes, nous ne ferions que nous cantonner dans une démarche d'effets d'annonces et de marketing territorial qui ne nous semble pas adapter à la situation.

-Comment fédérer les différents acteurs du territoire et autour de quels projets ?

Une démarche d'intelligence territoriale intègre ce préambule et pose des interrogations :

- Comment aider les entreprises à se développer ?
- Comment attirer les entreprises innovantes, les reconnaître et mesurer leur impact sur le territoire ?
- Quels peuvent être les atouts d'une coopération ?
- Quels moyens et outils pourraient être mis en œuvre pour favoriser les échanges de la ville en fonction de ses compétences, de sa culture, de son histoire ?
- Quels en seraient les intérêts (entre coopération et concurrence) ?
- Quels en sont les obstacles ?

Nous pouvons envisager quelques réponses à ces problématiques qui nécessitent toutefois une réflexion ultérieure plus approfondie.

En ce qui concerne les entreprises, il serait peut être opportun d'étudier dans un premier temps le secteur d'activités des entreprises afin de mieux appréhender leurs attentes, d'effectuer des enquêtes, de mettre en place des outils qui favoriserait les échanges, fédéreraient des compétences.

La maîtrise de l'information, la constitution d'une base de connaissance commune à l'ensemble de partenaires ainsi que les réseaux, devraient contribuer à y répondre.

Enfin, située la ville dans un contexte euroméditerranéen grâce à une implication à des programmes, à sa participation à un réseau de relations internationales lui permettrait d'acquérir une dimension internationale, de renforcer son attractivité. Ce serait un atout pour la promotion du territoire mais aussi pour aider les acteurs locaux à internationaliser et ce dans différents domaines : associatif, économique, social et culturel. Pour y parvenir ceci impose au préalable une définition plus fine des compétences de la ville, d'étudier ainsi ses intérêts spécifiques avant de trouver les partenariats opportuns. Les obstacles à une coopération

peuvent être liés à une absence de vision internationale de la part des acteurs locaux trop préoccupés par la gestion locale de la ville, mais aussi à la complexité des procédures. Aussi, le partage d'objectifs communs à tous les acteurs sera une condition indispensable à la réalisation d'un tel projet...

Des études en réponse à ces problématiques ont certes déjà été initialisées par différents organismes. Nos objectifs seraient d'y contribuer et de les adapter à notre territoire dans le cadre de notre étude en sciences de l'information et de la communication.

Bibliographie

BERTACCHINI Y., Information et veille territoriales : Représentation du complexe local et émergence d'un projet d'intelligence territoriale, Thèse en Science de l'information et communication, Université Aix-Marseille III, 2000.

ROQUE M.A., *L'espace méditerranéen latin : culture, entreprise, paysage, population et coopération*, l'aube du sud, édition, 1999.

Attractivité du territoire, « Entreprendre », p 18-21, 2002.

BOUINOT J., BERMILS B., *La gestion stratégique des villes entre compétition et coopération*, Armand Colin, 1995.

CAMAGNI R., LACOUR C., « Compétitivité territoriale, milieux et apprentissage collectif : une contre-reflexion critique ; la science régionale au tournant du siècle », *Revue d'économie régionale et urbaine*, N° 4 :553-578, 2002.

Decret95-1102 du 13 octobre 1995 portant création de l'établissement public d'aménagement euroméditerranée, *Journal officiel de la république française*, 10-14 ; 127 (240) : 14985-14987, 1995.

Sitographie

<http://www.1stmediterranean.com>

<http://www.medcoop.org>

<http://www.datar.gouv.fr>

<http://europa.eu.int>

<http://www.cr-paca.fr>

<http://www.arcllati.net>

<http://www.euromediterranee.org>

<http://www.apronet.com>

<http://www.aavar.fr>

<http://paca-drire.goouv.fr>

<http://www.cries-paca.org>

<http://www.marseille-provence.com>
<http://www.developpement-local.com>

Entretiens

Mr COLOMBANI, directeur du cabinet de Patrick BORE, maire de la Ciotat, juillet, 2002.

Mr BRISCAS, adjoint au Maire de La Ciotat, délégué au développement économique, à l'emploi, formation et mission locale, août et septembre 2002, avril 2003 ;

Mme BENEDETTI, adjointe au Maire, déléguée aux affaires européennes, aux fêtes et traditions, à la citoyenneté, avril 2003.

Mr GUERAUD, conseiller municipal, délégué à l'artisanat, au commerce, avril 2003.